



La lettre en ligne de l'Unsa - n° 548

✓ DÉPENDANCE : L'UNSA REÇUE PAR ROSELYNE BACHELOT

L'UNSA a été reçue le 10 février par les ministres Roselyne Bachelot-Narquin et Marie-Anne Montchamp pour présenter son approche du dossier « dépendance ». Pour l'UNSA, la perte d'autonomie, qu'elle soit due au handicap ou à l'âge, est un problème de société, qui pose plusieurs questions.

→ [En savoir plus.](#)

✓ JUSTICE PRUD'HOMALE, L'UNSA APPELLE À UNE MOBILISATION

L'UNSA réclame plus de moyens pour la justice prud'homale, plus de greffiers, plus de juges départiteurs, afin de rapprocher la justice du justiciable, de réduire les délais de procédures dans des durées raisonnables. C'est tout le sens de l'action de l'UNSA. Après le 15 février, l'UNSA espère que l'action intersyndicale se poursuivra envers la chancellerie pour que l'État prenne ses responsabilités.

✓ RETRAITES COMPLÉMENTAIRES : LA POSITION DE L'UNSA

Bien que n'étant pas partie prenante de la négociation sur les retraites complémentaires, l'UNSA entend se positionner sur ce dossier. Nous rappelons notre combat contre le projet de loi de réforme des retraites. Nous devons maintenant prendre en compte le vote de cette loi, ce qui ne veut pas dire, bien entendu, que nous l'approuvons.

→ [En savoir plus.](#)

✓ L'UNSA AU SALON DES CE DE RENNES

Le salon des CE de Rennes s'est déroulé jeudi et vendredi derniers. L'UNSA, par l'intermédiaire de l'UR Bretagne et de l'UD d'Ile et Vilaine, avait décidé d'y participer activement. Outre l'animation d'un stand, l'UNSA a participé à trois débats. Les deux premiers se sont déroulés le jeudi. Ils ont réunis des élu-e-s de tout le département.

→ [En savoir plus.](#)

✓ **AÉROPORTS DE PARIS : L'UNSA OBTIENT LA REPRÉSENTATIVITÉ SYNDICALE**

Et encore d'autres bons résultats pour l'UNSA

→ [En savoir plus.](#)

✓ **EXPRESSION DIRECTE**

Émission de 4 mn diffusée le lundi 21 février 2011 sur France 2 vers 0h30 (nuit du lundi au mardi)

Rediffusée le jeudi 24 février 2011 sur France 5 vers 8h50

L'emploi des jeunes : une cause nationale

Conformément aux articles 38 à 40 de la loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification aux informations vous concernant auprès de l'UNSA

Si vous le souhaitez, vous pouvez [ne plus recevoir cette lettre d'informations en vous désabonnant.](#)